DEL2026-60

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260430-DEL2026_60-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	19

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DHEERE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. ARTIGE Jean-François (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme BUSSIERE Hélène (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), Mme FORIN Laurence (pouvoir à M. GOUARIN Joël), Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Absents : -

Date de convocation : 23 avril 2026
Secrétaire de séance : M. DELAPORTE Christophe

60-2026 Convention de partenariat avec Morbihan Energies - Route de Portivy

Rapporteur : M. GOUARIN Joël

La présente convention (Annexe n°2) a pour objet, de fixer les modalités de partenariat avec le Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, dans le cadre de l'opération précisée ci-dessous réalisée sur la **Commune de Saint-Pierre-Quiberon** aux conditions techniques fixées.

Opération n° : 56234T2025008
Type et nature de l'opération : Convention FT - Modèle 2013 / Propriété FT des réseaux Télécom
Désignation de l'opération : Route de Portivy - secteur 1-2-3

Financement de l'opération :

L'estimation prévisionnelle s'élève à 39 070,00 € HT, sur la base des actualisations à prévoir. Ce montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux. Ce financement est établi conformément au règlement financier en vigueur, décidé par le comité syndical. La contribution du demandeur est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous :

Montant des travaux :

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux	39 070,00 €	7 814,00 €	**46 884,00 €**

À la signature du procès-verbal de réception des ouvrages, et après paiement du montant TTC des travaux, le demandeur devient propriétaire des installations.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260430-DEL2026_60-DE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 avril 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies relative à l'opération n° 56234C2025007(Annexe n°2) ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions relatives au projet.
- **Donne** pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Le secrétaire de séance
M. DELAPORTE Christophe

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 30 avril 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN